

Dialogue politique/Interview du Pr Guy Rossatanga Rignault

« A l'exception de la phase du parti unique, les élections ont quasiment toujours été contestées au Gabon »

Propos recueillis par Jonas OSSOM-BEY

Libreville/Gabon

L'Enseignant à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université Omar Bongo (UOB) revient, à travers cet entretien sur le discours inaugural du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. Lors de la cérémonie d'ouverture du Dialogue politique, le 28 mars dernier, au palais de la présidence de la République. Pour lui, nombre de ceux ayant écouté ou lu le numéro un gabonais ont réalisé que la situation politique du moment n'était en rien une nouveauté dans l'histoire du Gabon. Ce spécialiste des sciences politiques aborde, avec nous, les questions de fond de cette véritable leçon d'histoire. Lecture.

L'union. Pr Rossatanga, la question de la contestation des élections dans l'histoire de notre pays soulève toutes les passions et des interrogations. A quand peut-on faire remonter la première contestation d'une élection au Gabon ?

Pr Guy Rossatanga-Rignault : Je suis tenté de dire : dès le départ, c'est-à-dire en 1946. C'est, en effet, en 1946 que, pour la première fois, les acteurs politiques gabonais de l'époque sont autorisés à se présenter à des élections dans le cadre de l'Union Française créée par la Constitution de la IV^{ème} République française. Il s'agit, cette année-là, de désignation du représentant gabonais à l'Assemblée nationale française.

Que s'est-il passé, concrètement, en 1946 ?

-Lors de l'élection législative de novembre 1946 qui opposa principalement Jean-Hilaire Aubame, Léon Mba et Émile Issembè, la victoire d'Aubame sera contestée par les autres candidats, surtout Issembè, qui saisira le président de l'Assemblée nationale française pour demander l'invalidation du scrutin au motif pris des manipulations opérées par l'administration à son détriment.

De quels types de manipulations, parlez-vous ?

Elles étaient de plusieurs types. Certains administrateurs avaient eu à soudoyer des chefs de terre pour les pousser à faire voter les villageois dans un sens précis. Mais, la manipulation la plus grave se fera dans la confection des bulletins de vote. En effet, l'une des structures en charge de l'organisation du scrutin, la Commission de propagande, avait décidé d'affecter d'autorité des signes distinctifs sur les bulletins de vote des différents candidats qui avaient pourtant, chacun, proposé un logo. Ainsi, la Commission attribua un « V » majuscule à Jean-Hilaire Aubame et un cercle noir à Issembè. Il s'agissait, manifestement, d'influencer le vote des populations à partir du symbolisme de ces deux signes : V pour victoire et O pour zéro ! Il faut dire qu'Émile Issembè, faisait partie de ces jeunes que l'administration coloniale considérait comme des « éléments dangereux ».

Quelles autres élections seront contestées ?

- Quasiment toutes ! Commençons par celles de 1951. En juin 1951, il s'agissait du renouvellement de l'Assemblée nationale française. Léon Mba croisera le fer avec Jean-Hilaire Aubame, qui l'emportera

à nouveau. Le vaincu estimera que, une fois encore, l'administration française avait fait gagner son poulain...

...ensuite ?

Et bien, il en ira de même lors des élections à l'Assemblée nationale de 1956. Sur la ligne de départ, on retrouvera Léon Mba, Jean-Hilaire Aubame, Louis-Émile Bigmann et Vincent-de-Paul Nyonda. Aubame l'emportera de nouveau, suivi de Mba, Nyonda et Bigmann. Et, pour les vaincus, une seule explication : le candidat de l'administration avait encore gagné comme l'écrira Nyonda dans ses mémoires : "l'administration veillait jalousement sur le candidat de l'Élysée ; elle mit, pour me contrer, toute sa machine en branle". Nyonda raconte même que, au moment du dépouillement, voyant le score de Nyonda dans la Ngounié, l'administrateur-chef de district pleura !

On parle souvent aussi des élections de 1957...

Les élections à l'Assemblée Territoriale de 1957, suivies de la constitution du Conseil de gouvernement ont donné lieu à un autre psychodrame. Il ne s'agissait pas vraiment de fraudes électorales au sens courant du terme. Mais, la crise découlait des élections. Rappelons d'abord que ces élections qui furent très disputées du fait qu'elles étaient les premières à ouvrir la porte au pouvoir à ce qu'on appelait en ces temps les "indigènes" par le biais du Conseil de gouvernement qui était le gouvernement local. A défaut de fraudes, beaucoup du côté de l'Union démocratique et socialiste gabonais (UDSG) ont vu dans la composition finale de l'Assemblée Territoriale et du Conseil de Gouvernement un détournement du suffrage exprimé par l'électorat. Cette thèse a été reprise par certains auteurs comme David Gardinier qui estimera qu'alors que les élections avaient donné à l'UDSG une majorité des votes populaires, elles donneront au Bloc démocratique gabonais (BDG) et aux indépendants une majorité de sièges à l'Assemblée Territoriale.

Mieux, pour sa part, Louis Sanmarco, dernier Gouverneur français du Gabon, donnera une version assez particulière de ce qui s'était passé : "Trente quatre voix contre six d'abord à l'Assemblée territoriale ; puis, une douzaine d'Aubamistes formèrent un sous-groupe, puis se déclarèrent indépendants, puis votèrent Léon. De défections en défections, on arriva à vingt pour Léon Mba contre vingt à Jean-Hilaire Aubame. Évidemment, la dernière voix, il fallut la payer plus cher que les autres, mais on y arriva !"

La réalité sortie des urnes était un peu différente : Ni le BDG, ni l'UDSG n'avaient obtenu la majorité des sièges en tant que BDG ou UDSG. Cela est d'autant plus vrai que ces deux partis n'avaient pas présenté de candidats sous leurs bannières propres dans toutes les circonscriptions. Nombre de candidats avaient fait campagne sous des bannières indépendantes. Certes, l'UDSG en tant que telle avait obtenu plus d'élus que le BDG, mais sans majorité. Malheureusement pour l'UDSG la plupart de "ses" indépendants rallieront le BDG une fois élus.

Que dire de la période indépendance ?

Là-dessus, il convient de distinguer plusieurs périodes. La première concerne les élections législatives de février 1961 qui étaient assez particulières et qui n'ont pas donné lieu à une véritable contestation. Et pour cause, lors de cette élection, il n'y aura qu'une liste dite d'union nationale rassemblant les militants du BDG et de l'UDSG derrière Mba et Aubame (le troisième grand acteur, Gondjout ayant été ar-



Photo : Aristide Moussavou

Le professeur Guy Rossatanga-Rignault.

les autres élections. Autant toutes les élections présidentielles ont connu des contestations plus ou moins violentes, autant les autres élections (législatives, locales, sénatoriales) n'ont été que peu contestées.

Finalement, quelle explication donner à la récurrence de ces contestations ?

L'explication la plus courante est celle de la fraude. La fraude est, à l'évidence la cause de nombre de contestations. A ce propos, la vraie question ici est celle de savoir combien de gens croient véritablement au bulletin de vote dans notre pays. En effet, les talents de fraudeurs sont bien distribués sur l'ensemble de l'échiquier politique quoi qu'on en dise. Nombre d'acteurs politiques nationaux croient plus en la main magique extérieure qu'au geste de l'électeur gabonais dans l'isoloir. Mais, comment s'en étonner quand on se souvient des conditions d'introduction de l'élection au Gabon, comme je l'ai montré plus haut. Mais, se contenter de l'explication par la fraude serait trop simpliste. A côté de la fraude, il faut bien noter la quasi absence de fair-play chez la plupart des acteurs politiques nationaux qui n'acceptent que difficilement l'idée de la défaite. Ce qui conduit au paradoxe suivant : alors que l'élection est normalement une modalité de pacification du champ politique, elle est devenue, en Afrique, l'un des principaux facteurs de la violence.

Enfin, d'autres ingrédients entrent dans la composition du cocktail explosif des lendemains post-électorales à l'image de l'ethnisme.



ECIG

www.ecig-gabon.com
ecig.gabon@gmail.com

OFFRE SPECIALE
DU 15 FEVRIER 2017
AU 30 AVRIL 2017



-25%
de Remise pour
autres quantités

3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT



PNEUS DU GROUPE
Continental

Nos points de ventes

Z.I. OLOUMI (face FOPI entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi:
+241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45
OKALA (BALLON D'OR) ouvert 7/7 jrs : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00

Photos non contractuelles. Offre valable du 15 Février au 30 Avril 2017, engagement sur paiement comptant. Dans la limite des stocks disponibles.